

Délibération n°2019-03-20

Réf. Nomenclature « Actes » : 7.10

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Convention de gestion du golf de Neuvic

Nombre de membres du conseil	
En exercice	101
Présents	51
Pouvoirs	26
Votants	77

L'an deux mille dix-neuf, le 27 juin à 18h00, le conseil communautaire de Haute-Corrèze Communauté, sur convocation adressée le 17 juin 2019 et sous la présidence de monsieur Pierre Chevalier, s'est réuni à Meymac.

Serge Guillaume est nommé secrétaire de séance.

Étaient présents mesdames et messieurs les conseillers en exercice, sauf :

- **Élus ayant donné pouvoir :**

Claude Bauvy	à	Pierre Chevalier	Jean-Marc Bodin	à	Gérard Vinsot
Jean-Paul Bourre	à	Martine Leclerc	Laurence Boyer	à	Philippe Roche
Eric Cheminade	à	Nathalie Delcouderc	Daniel Couderc	à	Gérard Arnaud
Danielle Coulaud	à	Pascal Montigny	Sandra Delibit	à	Marilou Padilla-Ratelade
Philippe Exposito	à	Nicole Berthon	Frédérique Fraysse	à	Tony Cornelissen
Robert Gantheil	à	Jean Stöhr	Henri Granet	à	Jean-Marc Michelon
Alain Gueguen	à	Francis Roques	Dominique Guillaume	à	Philippe Brugère
Mady Junisson	à	Christophe Arfeuillère	Michel Lacrocq	à	Guy Faugeron
Catherine Lartigaut	à	André Alanore	Jean-François Loge	à	Pierre Coutaud
Dominique Miermont	à	Serge Guillaume	Philippe Pelat	à	Michel Pesteil
Serge Peyraud	à	Daniel Escurat	Daniel Poigneau	à	Jean-Pierre Guitard
Bernard Rouge	à	Jean-François Michon	Gérard Rougier	à	Stéphane Brindel
Jean-Marc Sauviat	à	Michel Buche	Jean Valade	à	Jérôme Valade

- **Élus représentés par leur suppléant :**

Eric Bossaert (David Vidal) ; Michel Bourzat (Raymonde Fayette) ; Michel Lefort-Lary (Bernard Weyrich) ; Cécile Martin (Valérie Lamour) ; Didier Pénéloux (Gérard Loche) ; Joël Pradel (Jacqueline Cornelissen).

- **Élus absents et non-représentés :**

Véronique Bénazet ; Jean-Pierre Bodeveix ; Robert Bredèche ; Michèle Chastagner ; Bernard Couzels ; Alain Fonfrede ; Marc Fournand ; Pierre Fournet ; Baptiste Galland ; Fabienne Garnerin ; Annie Gonzalez ; Xavier Gruat ; Thierry Guinot ; Bernard Maupomé ; Daniel Mazière ; Christiane Monteil ; Gérard Moratille ; Marie-Hélène Pommier ; Sylvie Prabonneau ; Jean-Pierre Saugerat ; Valérie Sérrurier ; Jean-Michel Taudin ; Gérard Vinsot ; Jeannine Vivier.

Délibération n°2019-03-20



Envoyé en préfecture le 04/07/2019

Reçu en préfecture le 04/07/2019

Affiché le



ID : 019-200066744-20190627-20190320-DE

Le président explique que le golf de Neuvic est propriété d'HCC, construit sur un terrain privé avec bail de location. Trois structures interviennent dans le cadre de la gestion de l'équipement : la station Sports Nature Haute Dordogne, le lycée agricole et l'Association des Joueurs du Golf de Neuvic.

Il est proposé d'établir une convention qui a pour objet de :

- clarifier les rôles et missions de chaque partie
- apporter une lisibilité aux élus et usagers
- sécuriser la collectivité d'un point de vue réglementaire, en plaçant notamment la gestion de l'équipement en dehors d'une logique de délégation de service public
- asseoir réglementairement la responsabilité de l'équipement
- rappeler le caractère communautaire de cet équipement

Ce document est la première convention quadripartite entre tous les acteurs du golf. Il est proposé de l'établir pour une durée de trois ans non renouvelables.

Cette convention ne présente pas d'engagement financier direct vis-à-vis de nos partenaires ; la SSN Haute Dordogne perçoit une subvention générale pour son fonctionnement général (49 000 € en 2019).

Elle procède cependant à une extraction comptable des résultats financiers de cet équipement. Pour information, l'activité « golf » a généré un résultat de 131 000 € avec un déficit d'exploitation de 13 000 € en 2018.

Après en avoir délibéré favorablement à l'unanimité, le conseil communautaire :

- **APPROUVE** la convention de subventionnement jointe en annexe avec les trois partenaires ;
- **AUTORISE** le président à signer la convention et tous les documents nécessaires à sa mise en œuvre.
- **VALIDE** la mise en place de la Convention Territoriale Globale.

A l'unanimité	
Votants	77
Pour	77
Contre	0
Abstention	0

Pour extrait conforme,

Délibération certifiée exécutoire après réception de la sous-préfecture,

À Meymac, le 27 juin 2019

Le président,
Pierre Chevalier

